

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 00 2

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—
**APPROBATION
DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 17/12/2025**

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 046-214600892-20260128-2026_002-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.01.2026

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Excusées : Mme BOON

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers
Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire.
Madame Anne-Marie DAVID désignée pour remplir ces fonctions, les
accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal, qui
s'est tenue le 17 décembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance
désignée en la personne de Anne-Marie DAVID.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou
demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal
du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

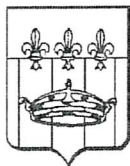
Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 00 3

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

OBJET

LOCATION
SALLE
JEAN JARDEL

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 046-214600892-20260128-2026_003-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.01.2026

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Excusées : Mme BOON

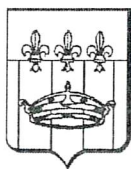
Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la
demande du Club de Football de Montcabrier qui souhaite louer la salle
Jean Jardel pour l'organisation de leur soirée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
d'accorder la location pour un montant de 250 € avec établissement d'une
convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 046-214600892-20260128-2026_004-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.01.2026

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Excusées : Mme BOON

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

**COMITE
DES
FETES**

Monsieur le Maire lit la demande de Madame Anne-Marie CALASSOU,
Présidente de l'association « Comité des Fêtes de Duravel », qui sollicite une
aide financière pour le règlement de l'adhésion au site WIX pour
l'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
d'accorder une subvention exceptionnelle de 327,48 € à l'association
Comité des Fêtes de Duravel

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU



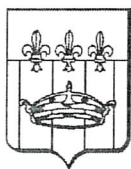
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 00 5

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

OBJET

**DEMANDE
D'ADHESION**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 046-214600892-20260128-2026_005-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.01.2026

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Excusées : Mme BOON

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Par délibération du Comité syndical du 2 décembre 2025, le Syndicat
Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé
favorablement sur l'adhésion de la commune de SOUCIRAC.

Par délibération de son Conseil Municipal la commune de SOUCIRAC
fait connaître son intention d'adhérer au SIFA en date du 6 juin 2025.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général
des Collectivités Territoriales, tous les conseillers municipaux des communes
membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur ces
demandes d'adhésion.

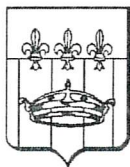
Les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de
la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle
commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création
de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité
qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié
de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant
deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la
commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal de DURAVEL consulté, accepte l'adhésion de la
commune de SOUCIRAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière
Animale.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus
Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2026-006

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

OBJET

**DON DE
L'ASSOCIATION
CAZES NOTRE
EGLISE ROMANE**

**-
RENOVATION DU
LAVOIR DE CAZES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 046-214600892-20260128-2026_006-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.01.2026

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Excusées : Mme BOON

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Dans le cadre des travaux réalisés au lavoir de Cazes l'association
« Cazes notre église romane » souhaite soutenir financièrement la commune.

A cet effet, l'association nous propose un don de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce don et charge le
Maire de procéder à l'encaissement de ce don et adresse ses remerciements à
l'association.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

